

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 31 octobre 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 09

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - LECOEUR Maurice – YBERT Valéry.

Absents excusés :

FOSSEY Flavie.

GRINCOURT Vincent a donné procuration de vote à VANDENAWEELE Guy.

LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LECOEUR Maurice.

LEMAITRE Stéphanie.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

5 – INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.7 - Intercommunalité

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage n° 2023-C2 entre la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et la commune pour des travaux de plantations de haies et de restauration du bocage
- Délibération n° DEL2023-11-11-

M. Le Maire demande l'accord des conseillers pour rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

- DEL2023-11-11 : autoriser M. Le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage n° 2023-C2 entre la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et la commune pour des travaux de plantations de haies et de restauration du bocage.

Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

Il donne ensuite la parole à son premier adjoint, délégué aux travaux et à l'environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Il présente le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage n° 2023-C2 entre la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et la commune pour des travaux de

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

plantations de haies et de restauration du bocage situés à Saint-Germain-sur-Ay plage sur les parcelles de l'aire Camping-Car Park et alentours.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage n° 2023-C2 entre la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et la commune pour des travaux de plantations de haies et de restauration du bocage situés à Saint-Germain-sur-Ay plage,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, délégué aux travaux et à l'environnement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage n° 2023-C2 entre la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et la commune pour des travaux de plantations de haies et de restauration du bocage telle que jointe à la présente convention ; cette convention est conclue pour une durée de 30 ans à compter de sa signature et stipule qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune pour ces travaux.

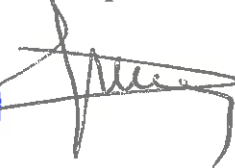
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 9 novembre 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.